

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0561^e séance tenue le 6 octobre 2014,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur au nouveau campus et au développement : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux relations internationales et à la francophonie : M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Pierre Fournier; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen : M. Benoît Moore; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie : M. Jean-Marc Lavoie; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Florin Amzica, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Pierre Bonin, M. Pierre Bourgouin, M. Adrian Burke, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Sheila Laverty, M. Gonzalo Lizarralde, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, Mme Julie Messier, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Francis Perron, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Jean Piché, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyans, M. Luc Stafford, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Frédérique Gardye, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, M. Robert Martin, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, Mme Flavie Côté, Mme Françoise Guay, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, Mme Françoise Miquet, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le doyen : M. Roch Chouinard; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Mme Chantal Pharand; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Hugues Cormier, M. Vincent Gautrais, Mme Trang Hoang, M. Philippe R. Richard, M. Éric Troncy, Mme France Varin, Mme Christina Zarowsky; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Alain Charbonneau, Mme Paule Des Rivières, Mme Agnieszka Dobrzynska, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Carl Bouchard, M. Yan Burelle, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Marion Vacheret; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Les vice-recteurs

Le vice-recteur au nouveau campus et au développement
Yves Beauchamp

Le vice-recteur aux relations internationales et à la francophonie
Guy Lefebvre

Les doyens

L'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de droit
Benoit Moore

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de musique

M. Francis Perron, professeur adjoint à la Faculté de musique

Faculté de médecine vétérinaire

M. André Desrochers, professeur titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de théologie et de sciences des religions

M. Éric Bellavance, chargé de cours à la Faculté de théologie et de sciences des religions

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Direction des ressources humaines

Mme Hélène Forget, coordonnatrice retraitée au Service des relations professionnelles à la Direction des ressources humaines, décédée le 19 septembre 2014.

École de santé publique de l'Université de Montréal

Dr Brigitte Maheux, professeure au Département de médecine sociale et préventive à l'École de santé publique, épouse du Dr Richard Lessard, également professeur au même département, décédée le 27 septembre 2014.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0561^e-054.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 560^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 15 septembre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 7.1. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 7.2. Comité de la planification : nomination d'un membre

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Mise à jour budgétaire (Suite)
9. Prochaine séance Le 10 novembre 2014 à 14 heures
10. Clôture de la séance

M. Le Borgne exprime le souhait que le point 8 puisse être abordé à 16 h au plus tard. Le président des délibérations prend note de la demande.

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : aux pages 2 et 13, l'affiliation de M. Jean-Sébastien Fallu est corrigée en remplaçant Département de psychoéducation par École de psychoéducation. À la page 7, au deuxième paragraphe, le titre de Jacques Turgeon se lira directeur général du CHUM. À la page 12, la première ligne du premier paragraphe débutera par l'ajout suivant « Sur le principe qu'il n'y a pas de petites économies ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 560^e séance tenue le 15 septembre 2014, tel que modifié.

AU-0561-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0561-3

2014-A0021-0561^e-055, 2014-A0021-0561^e-059, 2014-A0021-0561^e-060

Le secrétaire général présente un suivi concernant le règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de premier cycle, adopté lors de la précédente séance sous réserve des vérifications à faire en regard des étudiants libres ou des personnes inscrites aux activités de formation continue (délibération AU-0560-11). Après vérification auprès de la FESP et du vice-recteur aux études, un ajustement a été apporté au titre et dans la section champ d'application de ce règlement pour ajouter cette précision, tel qu'il apparaît dans le document 2014-A0021-0561^e-055 transmis aux membres.

Il mentionne d'autre part que les ajustements demandés lors de la précédente séance à la Politique de prévention et de sécurité de l'Université de Montréal, recommandé au Conseil de l'Université, ont été faits et figurent dans les documents 2014-A0021-0561^e-059 et 60 déposés sur le wiki. Ceux-ci seront transmis au Conseil de l'Université en vue de sa séance d'octobre.

AU-0561-4

CORRESPONDANCE

AU-0561-4

2014-A0021-0561^e-058

Le secrétaire général signale le dépôt d'un document en provenance de la FAÉCUM portant sur le point 8 de l'ordre du jour. Étant donné que ce document a été reçu trois jours avant la séance, il a été traité comme point d'information, conformément au règlement de régie interne de l'Assemblée, d'où son dépôt au point correspondance.

AU-0561-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0561-5

AU-0561-5.1

Rapport du recteur

AU-0561-5.1

2014-A0021-0561^e-062

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le 17 septembre il a eu un petit-déjeuner avec une délégation de la Bavière, composée du sous-ministre adjoint du Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sciences et des Arts, M. Michael Mihatsch, de représentants officiels de l'Allemagne au Québec et de plusieurs dirigeants d'établissements universitaires de cette région. Il souligne que l'Allemagne est le 6^e partenaire de l'UdeM en ce qui a trait aux échanges.

Le même jour, il prononcé une allocution au Club Mont-Royal devant un auditoire de gens d'affaires et des milieux professionnels sur la situation des universités. Il souligne que le matin même paraissait dans La Presse sa lettre ouverte intitulée « Des universités en récession ».

Le 18 septembre avait lieu un gala au Palais des congrès pour rendre hommage à notre chancelière, Mme Louise Roy, qui a reçu le titre de fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Le recteur souligne ensuite le départ, le 22 septembre, du vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, pour un congé de maladie prolongé. Mme Louise Béliveau assurera le suivi de la plupart de ses dossiers en son absence. Au nom de l'Assemblée, il lui souhaite, en pensée, un prompt rétablissement.

Le 23 septembre, le recteur a participé à un déjeuner-conférence du CORIM avec le maire de Montréal, M. Denis Coderre.

Le 25 septembre s'est tenue une conférence de presse de la Conférence régionale des élus (CRÉ) pour le lancement de l'avis « *L'urgence d'agir pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal* », en compagnie de Richard Deschamps, président de la démarche Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation et 1^{er} vice-président de la CRÉ de Montréal, Dominique Anglade, présidente-directrice générale de Montréal International, Robert Proulx, recteur de l'Université du Québec à Montréal ; Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière de l'Université McGill ; Alan Shepard, recteur et vice-chancelier de l'Université Concordia ; Richard Filion, président du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, et Denis Coderre, Maire de Montréal.

Le 26 septembre, à Trois-Rivières, avait lieu une conférence de presse pour le lancement des célébrations du 10^e anniversaire de la fondation du campus de l'Université de Montréal en Mauricie. Le recteur souligne que la Mauricie est passée d'une région en déficit quant au nombre de médecins à une région qui en « exporte » vers les autres régions du Québec. Il souligne en outre que les étudiants de ce campus se sont classés au 1^{er} rang des examens nationaux, dès la première promotion. Ce qui démontre qu'il est possible de délocaliser un programme en obtenant des résultats intéressants à la fois sur le plan de la qualité de la formation et des retombées dans l'environnement.

Le 3 octobre, le recteur a pris part à une rencontre des chefs d'établissements à charte avec le Dr Yves Bolduc, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sciences du Québec, au sujet des commissions gouvernementales sur la révision des programmes et de la fiscalité. Il mentionne qu'un autre sujet a été abordé lors de cette rencontre dont il fera part à la fin de son rapport.

Le même jour, il a prononcé un mot de clôture lors du colloque sur la persévérance scolaire, dans le cadre des *Entretiens Jacques Cartier*, en présence du ministre Bolduc. M. Michel Janosz, professeur à l'UdeM, était l'organisateur de ce colloque.

Le 4 octobre avait lieu le BBQ prématch des Carabins pour les diplômés et donateurs.

Il mentionne ensuite la tenue de la séance inaugurale des *Entretiens Jacques Cartier*, le 5 octobre, lors de laquelle s'est tenue une collation des grades. À cette occasion, l'Université de Montréal a remis un doctorat honorifique à Jacques Parizeau.

Sur le plan des médias, le recteur souligne la parution, dans La Presse du 17 septembre, de sa lettre ouverte intitulée « Des universités en récession », concernant les compressions budgétaires demandées par le gouvernement du Québec, et qui a donné suite à plusieurs entrevues.

Dans la même semaine avait également lieu le lancement de la campagne de publicité sur la campagne de financement Campus Montréal avec la diffusion de trois nouvelles publicités dans le cadre de l'émission *Tout le monde en parle*.

Poursuivant au niveau des classements, le recteur mentionne que l'Université de Montréal se retrouve au 83^e rang mondial dans le cadre du classement **QS**, en hausse de neuf positions par rapport à l'an dernier (92^e).

Dans le classement 2014-2015 du **Times Higher Education**, l'Université de Montréal a glissé de sept places pour se situer au 113^e rang mondial, mais elle maintient sa position relativement aux universités canadiennes – Université de Toronto (20^e), Université de la Colombie-Britannique (32^e), Université McGill (39^e), McMaster (94^e) – et se classe toujours première université canadienne francophone.

Au chapitre des honneurs, plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Deux des cinq finalistes de l'UdeM ont été récompensés au Gala Forces AVENIR 2014, le 17 septembre dernier au Capitole de Québec : **Anne-Sophie Thommeret-Carrière**, étudiante à la Faculté de médecine, a été couronnée Personnalité par excellence. Et le prix Paix, entraide et justice a été remis à la **Fondation Le Pont vers l'Autonomie**, qui a pour but d'aider des personnes lourdement handicapées à améliorer leur qualité de vie au quotidien.

La Société royale du Canada vient d'annoncer qu'**Elaine Després**, postdoctorante au Département des littératures de langue française, fait partie des 17 éminents érudits et chercheurs canadiens récompensés pour la qualité remarquable de leurs travaux et lui remettra la bourse Alice Wilson.

Trois professeurs de l'UdeM et un professeur de HEC Montréal ont été nommés au Collège de nouveaux chercheurs de la Société royale du Canada, il s'agit de : **Benoît Dupont**, de l'École de criminologie, **Paul Khairy**, de l'Institut de cardiologie de Montréal, **Cynthia E. Milton**, du Département d'histoire, et **Jean-François Cordeau**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en logistique et en transport à HEC Montréal.

Deux professeurs de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) font partie des 50 nouveaux membres intronisés à l'Académie canadienne des sciences de la santé : **François Béland**, professeur titulaire au Département d'administration de la santé et chercheur à l'Institut de recherche en santé publique, et **Kannan Krishnan**, professeur titulaire au Département de santé environnementale et santé au travail.

Le Conseil supérieur de la langue française a remis les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à **Monique Cormier**, professeure et directrice du Département de linguistique et de traduction et du Bureau de valorisation de la langue française et de la francophonie.

Renaud Manuguerra-Gagné, étudiant au doctorat en sciences biomédicales, a récolté la 3^e place lors de la finale internationale du concours *Ma Thèse en 180 secondes*, organisé par l'ACFAS.

Le prix Femme d'exception a été décerné à **Louise Roy** par le Y des femmes de Montréal lors du Gala des femmes de mérite.

La Dre Anick Béard, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie et chercheuse au sein de l'axe Pathologies fœtomaternelles et néonatales au CHU Sainte-Justine, a reçu un Distinguished Scholar Award 2014 de la Teratology Society, pour son article portant sur l'effet des antidépresseurs durant la grossesse, publié dans la revue scientifique *Birth Defects Research Part B : Developmental and Reproductive Toxicology*.

Maryse Lassonde, professeure émérite au Département de psychologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en neuropsychologie développementale, vient d'être élue présidente de la Société royale du Canada (SRC). Elle entrera en fonction pendant l'assemblée générale annuelle de la SRC lors de la fin de semaine du 20 au 23 novembre 2014, à Québec.

Le recteur termine son rapport en abordant la question des compressions additionnelles pour l'année 2014-2015, qui ont été annoncées aux chefs d'établissements universitaires, le 3 octobre dernier, lors d'une rencontre convoquée par le ministre Yves Bolduc, au sujet des commissions gouvernementales sur la révision des programmes et de la fiscalité. Une nouvelle qui a été reçue avec stupéfaction considérant que ces nouvelles compressions s'ajoutent à celles annoncées récemment et qu'elles portent sur l'année budgétaire en cours dont la moitié est déjà écoulée. Le recteur déclare que ces coupes sont inacceptables. Une rumeur de loi spéciale, qui toucherait tout le secteur public, et qui pourrait peut-être inclure le réseau universitaire, a également été évoquée. Selon les rumeurs, cette loi porterait sur des gels d'effectifs ou de salaires. Le recteur dit avoir avisé le ministre qu'il n'aurait pas le choix de démentir des affirmations qui prétendent que les coupes n'ont pas d'effet sur l'université. Le recteur signale d'ailleurs à cet effet qu'il a été le seul chef d'établissement à présenter une lettre ouverte ou à faire une activité dénonçant et expliquant les compressions imposées aux universités. Il rappelle également le message publicitaire qui avait été adressé aux quatre chefs de partis en campagne électorale, en mars dernier, dans lequel des recteurs leur demandaient de prendre l'engagement d'accorder aux universités québécoises, d'ici 2020, un financement équivalent à la moyenne canadienne, afin que l'enseignement supérieur demeure un bien commun.

Le recteur considère que la situation est très sérieuse et que tous les membres de la communauté universitaire sont concernés. Dans le contexte où le gouvernement et l'opinion publique sont insensibles aux besoins des universités, il appelle la communauté universitaire à travailler ensemble à la recherche de solutions pour voir comment s'adapter et, entre autres, trouver de nouvelles sources de revenus, autres que les droits de scolarité. Pour ce faire, il estime que la communauté universitaire doit miser sur un horizon de quelques années. Pour amorcer ce processus de réflexion collective, il annonce que, d'ici la fin de la

journée, il va transmettre à tous les groupes — étudiants, syndicats et cadres — une invitation à une rencontre d'échange, à être tenue d'ici la fin de la semaine. D'autres étapes suivront au cours des prochaines semaines.

En terminant, le recteur assure de sa détermination à défendre le milieu universitaire et, citant Churchill, il se dit convaincu qu'en faisant preuve de persévérance, de solidarité et de créativité, la communauté universitaire réussira à traverser cette difficulté.

AU-0561-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0561-5.2

M. Najib Lairini informe que la Faculté des arts et des sciences (FAS) a déjà prévu des mesures en regard des compressions budgétaires. Ainsi, 50 charges de cours seraient coupées à l'hiver 2015, et d'ici l'automne 2016, il est prévu d'avoir coupé un total de 300 charges de cours.

En lien avec sa demande de modification du procès-verbal au sujet de l'appellation de son unité, soit « École » de psychoéducation et non pas « Département », M. Jean-Sébastien Fallu désire souligner que cette erreur est fréquente dans les communications de l'Université et qu'elle crée de la confusion parmi le public. Il suggère que cette distinction soit portée à l'attention du Bureau des communications et des relations publiques.

En l'absence du directeur général des bibliothèques, M. Richard Dumont, Mme Louise Béliveau fait un suivi sur la consultation au sujet des périodiques de l'Université, dont il a été question à la précédente séance. La consultation en ligne est presque terminée et quelque 2000 personnes se sont prononcées, un taux de réponse un peu plus élevé aurait été souhaité. Les résultats seront transmis dans les facultés et les départements au début de novembre pour une deuxième période de consultation. Mme Béliveau tient à sensibiliser les membres de l'Assemblée à l'importance de cette consultation qui déterminera les choix qui seront faits dans le futur en regard des collections des bibliothèques, et les invite à répondre en grand nombre.

Mme Thérèse Cabana informe qu'une équipe de l'UdeM a pris part, hier, à la course CIBC pour la lutte contre le cancer du sein. Cette participation a permis de réaliser une belle collecte de fonds malgré qu'aucun fonds n'ait été activement sollicité auprès de la communauté universitaire en cette année de grande campagne.

Mme Geneviève Tanguay est heureuse de souligner qu'un étudiant en sciences biomédicales de l'UdeM, Renaud Manuguerra-Gagné, a remporté le troisième prix de la finale internationale du concours *Ma thèse en 180 secondes*, organisé par l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

M. Stéphane Molotchnikoff mentionne qu'aujourd'hui le prix Nobel de médecine physiologie a été décerné à un spécialiste en neurosciences, qui est un ancien Montréalais qui a obtenu son baccalauréat à l'Université McGill. Il observe qu'au cours des 15 dernières années, un nombre significatif de nobélisés proviennent de Montréal, et notamment de l'Université McGill. Il suggère au recteur qu'il pourrait faire remarquer au ministre Bolduc que, comme par hasard, nombre de nobélisés, ou potentiellement nobélisables, sont allés étudier à l'étranger parce que les gouvernements d'ici n'ont jamais voulu financer l'imagination et la création.

Le recteur, qui dit apprécier le commentaire, observe qu'Israël, qui est un tout petit et jeune pays, a beaucoup de prix Nobel. Cela prouve que, lorsque l'on investit, il est possible en peu de temps de se hisser à ce niveau d'excellence.

AU-0561-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0561-6

M. Jean-Sébastien Fallu fait un premier commentaire au sujet des classements Times Higher Education et QS mentionnés par le recteur. À son avis, ces classements sont des outils de marketing intéressants, mais sont très critiqués d'un point de vue scientifique; il faut donc relativiser leur importance par rapport au financement et à la performance de l'institution. Concernant l'annonce du recteur au sujet des rencontres qu'il compte avoir avec tous les groupes et les syndicats d'ici la fin de la semaine, M. Fallu, qui est membre de l'exécutif du SGPUM, dit ne pas avoir reçu d'invitation; il doute donc que le recteur puisse faire une telle affirmation aujourd'hui.

Le recteur précise que, d'ici la fin de la journée, il va transmettre des lettres d'invitation aux étudiants, aux syndicats et aux cadres, incluant des suggestions de plages horaires pour la présente semaine, pour les rencontrer. Il estime qu'il y a urgence au regard de la situation budgétaire et qu'il importe qu'il ait un échange avec tous les groupes à ce sujet, car tous seront touchés.

M. Fallu dit trouver l'idée très bonne. Il souligne qu'il intervenait parce qu'il avait cru comprendre que le recteur avait indiqué que les rencontres étaient déjà confirmées.

Au sujet de la rencontre du ministre Yves Bolduc avec les chefs d'établissements mentionnée par le recteur dans son rapport, Mme Nathalie Trépanier indique que les syndicats ont été consultés récemment par le ministre Bolduc pour se prononcer au sujet de certaines coupures qui pourraient être faites dans les universités. Elle demande si la direction de l'Université a été consultée, notamment concernant des coupures dans les programmes, et si oui, quelles ont été les réponses de la direction.

Le recteur confirme que la direction n'a pas été consultée. Il ajoute qu'elle l'informe que les syndicats ont été consultés, d'où l'importance d'échanger ensemble à ce sujet.

M. Stéphane Molotchnikoff émet le souhait que l'Assemblée universitaire transmette une lettre de prompt rétablissement au vice-recteur, M. Raymond Lalande, qui, note-t-il, est un de ses anciens étudiants. Il adresse ensuite une question à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, et au vice-recteur adjoint et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, au sujet d'une lettre de leur part concernant une convention signée entre le syndicat représentant les stagiaires postdoctoraux et l'Université. Il se réjouit de cet accord, mais se dit très étonné par la référence faite au « respect du salaire minimum »; il demande des précisions à ce sujet.

Mme Geneviève Tanguay explique qu'il y avait sur le campus des cas où les stagiaires postdoctoraux recevaient un salaire dérisoire et donc un rappel a été fait pour exiger que la rémunération respecte au moins le salaire minimum. La lettre présente des exemples de salaires annuels auxquels doivent être ajoutés les avantages sociaux, soit un montant additionnel équivalent à 18 %.

En complément d'information, Mme Boisvert, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, précise qu'aucune entente n'est conclue avec un syndicat. Les stagiaires postdoctoraux de l'UdeM ont présenté une requête à une accréditation qui a été acceptée par la Commission des relations de travail et l'Université devra négocier une convention collective avec eux. La Commission des relations de travail, lorsqu'elle a accordé la requête à l'accréditation, a reconnu que les stagiaires postdoctoraux ne sont pas des étudiants, mais des travailleurs. Mme Boisvert rapporte d'autres décisions qui ont été rendues par diverses instances qui ont pour effet de reconnaître à des stagiaires postdoctoraux un statut de travailleur. Par exemple, récemment, un stagiaire postdoctoral qui s'est blessé dans un laboratoire de l'Université a réclamé une compensation à la CSST. Celle-ci a rendu une décision à l'effet que le stagiaire postdoctoral est un travailleur et qu'il a droit à des prestations. D'autre part, un stagiaire postdoctoral de l'Alberta s'est vu reconnaître le droit par l'Agence du revenu du Canada d'avoir des prestations d'assurance-emploi à la fin de son stage postdoctoral, parce qu'on a reconnu qu'il était un travailleur. Donc les décisions de la CSST et de l'Agence du Revenu du Canada amènent l'Université à faire un virage institutionnel. Le communiqué, auquel réfère M. Molotchnikoff, précise que l'Université de Montréal va dorénavant traiter ses stagiaires postdoctoraux comme des travailleurs, comme le font toutes les universités au Canada, sauf celles du Québec étant donné que Revenu Québec est la seule autorité fiscale au Canada à considérer les bourses salariales comme des bourses d'études. Le communiqué visait à prévenir les chercheurs de prévoir, dans leur demande de subvention, une provision pour les avantages sociaux minimums applicables au Québec à tous les travailleurs, et à s'assurer que le montant de la bourse équivaut au moins au salaire minimum, en regard du nombre d'heures de travail exigé.

En complémentaire, M. Molotchnikoff souligne qu'il faudrait une cohérence entre les conventions collectives, et en particulier les échelles salariales, et les fonds accordés par les organismes subventionnaires, car il y a actuellement un décalage. Il observe que les chercheurs et les stagiaires postdoctoraux sont pris entre l'arbre et l'écorce, et il s'interroge à savoir comment les chercheurs vont régler ce problème, sinon par des mises à pied.

Mme Tanguay fait part d'une lettre qu'elle a transmise au scientifique en chef du Québec, dans le cadre d'un appui à une demande des professionnels de recherche, proposant de tenir compte des échelles salariales et des avancements d'échelon pour indexer les subventions de 1 %, ce qui pourrait

probablement permettre de subvenir aux besoins généraux qui sont associés avec les salaires payés sur les subventions. Or, il lui a été répondu qu'il ne serait pas possible d'implanter cette mesure.

Mme Boisvert ajoute que les organismes subventionnaires refusent de prendre acte de ce qu'au Québec et ailleurs au Canada les professionnels de la recherche sont syndiqués et ont droit à des avantages sociaux. Les règles budgétaires des organismes subventionnaires refusent délibérément de prendre en compte ce fait.

Mme Tanguay rappelle que la communauté des chercheurs est très active dans les organismes subventionnaires en siégeant à divers comités, et elle invite ceux qui sont membres des comités et des conseils d'administration à faire valoir ce point auprès des organisations.

M. Frédéric Kantorowski se dit en accord avec l'intervention du recteur quant à la nécessité de réfléchir et d'agir collectivement à l'égard des coupures et se dit ouvert à en discuter avec lui dans le cadre de la rencontre que le recteur prévoit avoir avec le syndicat des chargés de cours cette semaine. Il se dit cependant très inquiet de constater que les chargés de cours sont dès maintenant visés par des coupures de postes à la Faculté des arts et des sciences, comme mentionné par M. Najib Lairini. Il se dit d'autant plus étonné qu'il a été question, lors de la précédente séance de l'Assemblée, de mettre en branle une réflexion pour voir comment structurellement les coupures seraient appliquées et il s'interroge à savoir comment, dans ces conditions, il est possible de parler d'un effort collectif. Il demande au recteur s'il était au courant de cette décision de la FAS et s'il entend agir à ce sujet. En terminant, il réitère l'importance de convenir collectivement des mesures à prendre en ce qui a trait aux coupes, et que le recteur soit le porte-parole du refus de l'Assemblée universitaire. Et non pas que l'on tienne en assemblée un discours collectif et que, par la bande, au même moment, on vise un groupe particulier.

Le recteur répond qu'il n'était pas au courant de cette mesure; il est cependant normal que des mesures variées soient prises à l'intérieur d'une université. C'est dans l'optique de faire les meilleurs choix possible qu'il souhaite rencontrer les différents groupes de l'Université, mais il avise toutefois qu'il ne sera pas possible d'éviter toutes les coupes. Il cède ensuite la parole au doyen de la FAS au sujet des coupures dans les charges de cours de cette faculté.

Le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, explique d'abord que depuis 2008, la Faculté des arts et des sciences s'est administré des traitements très sévères sur l'utilisation des ressources dont elle pouvait disposer, faisant d'elle la deuxième faculté la moins pourvue en personnel de soutien eu égard au nombre d'étudiants. Il souligne qu'en 2010, la FAS comptait 570 professeurs, alors qu'en 2005 elle en comptait 625. Aujourd'hui, elle compte 625 professeurs, et la projection était d'atteindre 640 professeurs. Il présente ensuite plusieurs données ayant trait au budget de la Faculté, soulignant notamment que 90 % du budget est affecté à la masse salariale, et 90 % de la masse salariale est rattachée à la prestation d'enseignement et de formation. À la suite des récentes compressions budgétaires, la Faculté a convenu des décisions suivantes : renoncer à la cible de 640 professeurs et maintenir le nombre de professeurs à 625, soit le même nombre qu'en 2005, pour 4000 ou 5000 étudiants de plus; maintenir au niveau actuel la part du budget affecté aux chargés de cours, qui revient dans les faits à une diminution étant donné la croissance du taux horaire pour les auxiliaires d'enseignement. Dans l'immédiat, la direction de la Faculté a décidé de resserrer progressivement l'offre de formation en réduisant le nombre de chargés de cours. La réduction des chargés de cours sera étalée sur 3 ans, la première année, 50 charges de cours, sur 1500, seront supprimées à partir du trimestre d'hiver. Par ailleurs, la direction s'interroge actuellement sur sa capacité à soutenir ses grandes infrastructures de recherche et de formation, notamment l'Observatoire du Mont-Mégantic et la station de biologie des Laurentides, toutefois aucune décision n'est prise actuellement à cet égard. La Faculté doit appliquer 3,9 M\$ de coupes budgétaires dans son budget 2014-2015, dont 1,6 M\$ se sont ajoutés avec les récentes compressions. Il précise que c'est sur cette dernière portion que les chargés de cours sont touchés, auparavant la Faculté avait réussi à absorber la coupe budgétaire en réduisant à plusieurs endroits, en arrêtant des dépenses d'infrastructures, de mobiliers, bref, en réduisant au minimum.

M. Filteau rappelle la présentation qu'il avait faite lors de la précédente séance et l'effort majeur de compressions budgétaires qui doit être fait par l'Université. Pour y parvenir, des mesures structurelles devront être mises place, qui nécessitent un travail d'analyse, et sur lesquelles l'Assemblée aura l'occasion de se pencher dans les prochains mois. Les facultés et les services ont eu la demande de réduire leurs budgets. Le Comité du budget leur a donné une orientation chiffrée, toutefois chaque unité dispose de la latitude pour faire comme elle l'entend dans son secteur d'activité. D'où la diversité des mesures qui seront prises. Il précise que la direction, incluant le recteur, n'intervient pas dans ces choix.

Le président des délibérations avise qu'il ne reste que 10 minutes à la période de questions et que sept personnes demandent la parole. Constatant que les interventions portent sur le sujet des compressions, il suggère aux membres de réserver leurs commentaires en lien avec ce sujet pour le point 8 de l'ordre du jour qui est consacré à cette question.

Revenant à l'intervention du doyen de la FAS, notamment en ce qui concerne les 50 charges de cours qui seront coupées, M. Kantorowski fait état de rumeurs qui circulent au sein des unités de cette faculté voulant qu'il s'agisse plutôt au minimum de 200 charges de cours qui seront coupées, allant même jusqu'à 400. Il désire savoir ce qu'il en est exactement. Il mentionne qu'il se dit également que l'on souhaite développer la formation à distance comme réponse, entre autres, à la situation ; augmenter la taille des groupes-cours en maintenant, ou peut-être même en augmentant, le budget affecté aux auxiliaires d'enseignement ; et enfin, que l'on envisage la fermeture de tous les groupes de moins de 20 étudiants. Il demande des précisions à ce sujet.

Le président des délibérations observe que la question porte sur le sujet qui sera discuté au point 8 de l'ordre du jour. Il avise par ailleurs que l'Assemblée n'est pas le lieu pour négocier sur des points précis qui ne sont peut-être pas du ressort de l'Assemblée universitaire.

En ce qui concerne les coupures dans les charges de cours, M. Boismenu précise qu'il s'agit de 200 charges de cours sur 1500 en 3 ans, et non pas 400. Il rappelle en outre qu'il a été décidé de maintenir le nombre de professeurs à 625, au lieu des 640 prévus. Enfin, le budget pour les auxiliaires d'enseignement est maintenu au même niveau, ce qui équivaut à une réduction d'heures travaillées en raison des augmentations du taux horaire. Dans le contexte des compressions budgétaires, la direction de la faculté cherche à maximiser l'utilisation des ressources, et plusieurs avenues sont à l'étude, notamment le nombre de groupes-cours et le nombre d'étudiants par groupe, la dispensation des cours obligatoires par des professeurs réguliers, et enfin la question des infrastructures, notamment de recherche. La direction essaie d'établir un équilibre entre différents facteurs et de faire pour le mieux, cependant tous les groupes sont touchés. Ceci dit, il réitère que la direction de la Faculté est en total désaccord avec la politique gouvernementale et l'idée que des ressources sont dilapidées dans les universités, que ce soit au plan administratif ou au plan de l'enseignement. Cependant, si la Faculté ne fait pas de compressions budgétaires, M. Boismenu présume qu'il n'y aura pas de remplacement des professeurs, et donc que le nombre de professeurs diminuera de manière radicale. Il affirme que ces décisions ont été annoncées ouvertement aux directions des départements ainsi qu'au conseil de Faculté. Il dit comprendre cependant qu'elles puissent heurter tous les groupes, incluant les étudiants qui ont exprimé leurs préoccupations par l'entremise de la FAÉCUM, et il reconnaît que ces préoccupations sont légitimes.

Le président des délibérations constate que la durée allouée à la période de questions est écoulée et que cinq personnes demandent la parole. Sur proposition faite et appuyée, l'Assemblée décide de prolonger la période de questions pour une durée de 15 minutes.

M. Sylvestre revient à la question qu'il a posée lors de la précédente séance, à l'effet de savoir si, dans le contexte des compressions annoncées, la direction pense qu'il est possible de trouver de nouvelles sources de revenus et s'il existe un comité qui pourrait être formé éventuellement à cet effet. Il demande au recteur si cet aspect pourrait être abordé dans le cadre des discussions qu'il compte avoir avec les intervenants de la communauté universitaire au cours de la présente semaine.

Le recteur confirme que oui. Il estime important de ne pas seulement travailler sur les dépenses, mais de chercher également de nouvelles sources de revenus, autrement que du côté des droits de scolarité, et l'apport de l'ensemble de la communauté va certainement aider. L'Université étant captive du seul financement gouvernemental, elle a intérêt à trouver d'autres sources de revenus autonomes et distinctes. En tant que recteur, son objectif est de travailler au développement de l'Université.

Mme Piskunova dit avoir apprécié le rapport du recteur, notamment sa déclaration selon laquelle les coupures sont inacceptables. Elle précise qu'au-delà de l'impact sur les chargés de cours, ce sont les étudiants qui sont touchés par les coupures. Elle donne en exemple le cas d'une étudiante en relations internationales qui lui mentionnait être confrontée à un manque d'offre de cours lui permettant de compléter son programme à la session d'hiver 2015. Elle estime que la qualité de l'enseignement et la qualité des programmes sont remises en question par les coupes et que l'effet est immédiat, notamment quant à l'offre des cours au trimestre d'hiver, affiché depuis le 1^{er} octobre. À son avis, la question en regard des coupures imposées par le gouvernement n'est pas tant de savoir comment les appliquer, mais plutôt de dire que

l'Université ne peut pas les assumer parce que la qualité de l'enseignement va en souffrir. Elle se dit en partie rassurée d'apprendre par M. Boismenu qu'il s'agit de 200 chargés de cours au lieu de 400, néanmoins ces 200 charges de cours en moins représentent une diminution de la variété de l'offre de cours, notamment des cours optionnels, ainsi que des pertes d'emplois pour les chargés de cours. Elle demande au recteur ce qui peut être fait pour que le message au gouvernement mette en lumière le fait que les coupures sont inacceptables et que l'Université n'est pas en mesure de les assumer parce que la qualité de l'enseignement va en souffrir.

Le recteur, qui dit apprécier la question, dit essayer de convaincre les décideurs publics que s'il y a moins de ressources, il y aura nécessairement un impact sur la qualité de la formation. Cependant, dans le contexte où le gouvernement regarde l'ensemble des services et des programmes, il ne croit pas possible de le faire reculer sur les compressions sur le seul principe que nous sommes des universités. À son avis, pour l'influencer, il faudra ensemble faire la démonstration des impacts négatifs des compressions.

En réponse à Mme Piskunova relativement à l'idée de faire une manifestation, le recteur explique que la population ne perçoit pas à court terme l'impact sur la société de désinvestir dans l'enseignement supérieur. Il suggère plutôt de l'aider à faire la démonstration, en lui proposant des exemples concrets et percutants, de l'impact négatif des compressions sur la société.

M. Saul demande de l'information au recteur au sujet d'une loi spéciale dont il a été question précédemment.

Le recteur indique qu'il s'agit d'une rumeur.

En plus des rencontres que le recteur aura avec les groupes cette semaine, M. Saul lui demande s'il envisage aussi d'avoir des rencontres directes avec la communauté universitaire de manière à pouvoir l'écouter et surtout la rassurer sur ce qui se passe. Compte tenu de l'inquiétude qui se fait sentir au sein de la communauté, il pense que le leadership du recteur est indispensable dans cette période turbulente et inquiétante.

Le recteur indique que cela sera un des sujets qu'il souhaite aborder avec les groupes qu'il rencontrera d'ici la fin de la semaine. Il ne souhaiterait pas que certains groupes constitués en profitent pour dire qu'il se substitue à eux. La question de M. Saul l'incite cependant à croire qu'il serait opportun qu'il rencontre de façon ouverte et informelle les membres de la communauté universitaire, et il dit en prendre note. À propos de l'idée de « rassurer » évoquée dans le commentaire de M. Saul, le recteur indique qu'il peut rassurer jusqu'à un certain point, mais il n'a pas de garantie de pouvoir rassurer tout le monde parce que la situation est très sérieuse et que les coupes ont des effets sur un ou l'autre groupe de la communauté.

Allant dans le sens d'une intervention précédente, M. Michel Coutu estime que les effets des coupures sont inacceptables et qu'il faut réfléchir aux moyens de les contrer. Il dit ensuite partager le désaccord exprimé par le doyen Boismenu au sujet de l'approche du gouvernement concernant les compressions dans l'enseignement supérieur. Outre l'impact direct sur les chargés de cours et les étudiants évoqué précédemment, il attire l'attention sur l'impact sur les professeurs. Compte tenu du gel du nombre de professeurs et de l'augmentation de la clientèle étudiante, un transfert de la charge vers les professeurs, avec possiblement des groupes encore plus gros et moins de moyens, est à prévoir. À cela s'ajoutent les coupures dans les années précédentes pour des auxiliaires et des assistants de recherche. Il signale qu'il y a des limites à ce que les professeurs peuvent assumer.

Le recteur réitère que les effets des uns ont un impact sur les autres et que tous les groupes sont touchés. Dans cette perspective, il ne croit pas que faire des mises à la retraite soit une solution, comme d'aucuns le suggèrent, d'une part parce qu'il y a une perte de savoir, et d'autre part parce qu'on a besoin de suffisamment de professeurs, notamment, pour assurer la formation des étudiants. C'est donc pour cette raison qu'il faut réfléchir aux impacts des choix qui seront faits.

Mme Castonguay estime que de couper dans les charges d'enseignement a pour effet de couper sur la qualité de l'enseignement. Elle ajoute avoir apprécié dans le commentaire du recteur le mot « collaboration ». D'autre part, en parallèle de la campagne de financement pour le campus Outremont, elle s'interroge à savoir s'il ne serait pas opportun de sensibiliser la population à l'importance de maintenir la qualité de l'enseignement à l'Université et que, pour ce faire, un soutien financier est nécessaire, tout comme la campagne de financement est nécessaire pour la réalisation du campus Outremont.

Le recteur indique que ce n'est pas seulement le campus Outremont qui est visé, c'est l'Université dans son ensemble. Il évoque une allocution prononcée au Club Mont-Royal, dans laquelle il faisait justement valoir l'importance que l'Université développe un réseau d'amis pour l'appuyer et lui procurer un soutien financier, notamment dans les périodes difficiles. Il faut que les gens qui sont en position d'autorité, qui peuvent influencer les décideurs publics, soient convaincus que si l'Université n'a pas les ressources nécessaires et que la qualité diminue, eux et la société dans son ensemble vont en payer le prix, conclut-il.

Le président des délibérations, constatant que la durée prévue pour la prolongation de la période de questions est écoulée, invite l'Assemblée à se pencher sur le point suivant.

AU-0561-7 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : AU-0561-7
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION
DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS
2014-A0021-0561^e-056

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document 2014-A0021-0561^e-056.

AU-0561-7.1 Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre AU-0561-7.1
de l'Assemblée universitaire

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour M. Vincent Fournier Gosselin (étudiant à la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2018, mais ne dépassant pas leur mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0561-7.2 Comité de la planification : nomination d'un membre AU-0561-7.2

M. Alain Lalonde note qu'outre la recommandation du Comité de nomination, proposant la nomination de Mme Joanie Martineau, trois autres personnes ont accepté d'être mises en candidature suite à l'appel de suggestions fait auprès des membres de l'Assemblée universitaire. Il demande à ce que chacune puisse se présenter et que l'Assemblée procède à un vote.

Le président invite les candidats à se présenter.

M. David Lewis signale qu'il a présenté sa candidature uniquement dans le but de rappeler au recteur la question de la représentativité des instances, qui est demeurée en suspens. Il indique qu'il retire sa candidature.

M. Lalonde, chargé de cours à la Faculté de musique depuis 1978, fait part de sa motivation en regard de ce poste.

M. Pierre Fournier est absent.

Mme Joanie Martineau, étudiante et coordonnatrice aux affaires universitaires à la FAÉCUM, fait part de son intérêt pour ce poste.

L'Assemblée procède au scrutin et élit Mme Joanie Martineau à la majorité des voix.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification Mme Joanie Martineau, étudiante au Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2017.

AU-0561-8

MISE À JOUR BUDGÉTAIRE (SUITE)

AU-0561-8

2014-A0021-0560^e-053, 2014-A0021-0561^e-061, 2014-A0021-0561^e-057

Le président des délibérations rappelle que ce point inscrit en rubrique fait suite à la décision prise par l'Assemblée lors de la précédente séance, de reporter la discussion sur la proposition présentée par M. Jean-Sébastien Fallu à la présente séance. Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures ayant des informations complémentaires à présenter en regard des compressions et du budget de l'Université, le président des délibérations suggère à l'Assemblée de recevoir dans un premier temps la présentation de M. Filteau et, dans un deuxième temps, que la proposition mise en dépôt soit présentée par le proposeur, M. Jean-Sébastien Fallu. Par la suite, l'Assemblée pourrait se constituer en comité plénier pour discuter de cette proposition et plus largement de la situation budgétaire.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau fait brièvement le point sur les données budgétaires et l'effet des compressions budgétaires, consignés au document 2014-A0021-0561^e-061. Il souligne qu'à ce jour, pour l'année 2014-2015, le manque à gagner s'élève à 49 M\$. Comme cela a été évoqué précédemment par le recteur, les établissements ont été informés par le ministre Bolduc que d'autres coupures leur seraient communiquées dans les prochaines semaines.

Le président des délibérations invite ensuite M. Jean-Sébastien Fallu à rappeler la teneur de sa proposition qu'il avait présentée lors de la séance précédente.

M. Jean-Sébastien Fallu indique qu'il souhaite présenter un amendement à sa proposition présentée à la séance précédente, consignée au procès-verbal et au document 2014-A0021-0561^e-057, d'une part parce qu'il a fait cette proposition à la hâte lors de la dernière séance, mais aussi parce qu'il y a eu des développements dans l'actualité. Il souhaite ajouter deux attendus à la suite du premier attendu figurant dans sa première version et reformuler la proposition. Sa proposition amendée se lit :

ATTENDU que le gouvernement reconnaît l'existence du sous-financement des universités et l'impact des compressions et recommande aux universités de rechercher des nouvelles sources de revenus;

ATTENDU que l'UdeM a fait l'objet de nombreuses coupes substantielles au cours des années précédentes et qu'elle estime ne pas pouvoir en faire davantage sans compromettre les missions fondamentales de l'institution;

ATTENDU que dans une société du savoir, l'Université constitue un investissement et un moteur de l'économie;

Il est proposé que l'Assemblée universitaire mandate le recteur pour demander au gouvernement de ne pas imposer de coupes supplémentaires à l'UdeM et inviter le gouvernement à lui-même trouver de nouvelles sources de revenus en s'inspirant notamment des solutions mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics et publiées le 16 septembre dernier.

Le président des délibérations lui demande s'il accepterait de retirer sa première proposition pour la remplacer par cette nouvelle version.

M. Fallu accepte. La proposition est appuyée. Cette proposition remplace donc celle présentée lors de la précédente séance.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à se constituer en comité plénier de manière à pouvoir discuter de l'ensemble de la situation budgétaire.

Proposition est faite que l'Assemblée se transforme en comité plénier pour une période de trente minutes. La proposition est appuyée, aucune objection n'étant formulée, la proposition de former un comité plénier est adoptée à l'unanimité.

M. Vincent Fournier Gosselin présente la proposition de déclaration de l'Assemblée universitaire transmise par la FAÉCUM, déposée en correspondance (document 2014-A0021-0561^e-058). Il indique que l'objectif de la FAÉCUM est de lancer le débat et de tenter de dégager un consensus au sein de l'Assemblée universitaire à l'égard des compressions. Il estime qu'il est essentiel que la communauté universitaire exprime clairement son désaccord devant la tendance du gouvernement à désinvestir dans la formation postsecondaire.

Le président des délibérations mentionne qu'éventuellement cette proposition pourrait enrichir la proposition de M. Fallu.

M. François Le Borgne, qui se dit consterné par les coupures, suggère que les activités de représentation soient orientées vers une représentation politique à tous les niveaux, au niveau des membres de la communauté universitaire, mais aussi au niveau des membres de la société québécoise. Il suggère de mobiliser les « amis » de l'Université, par exemple les personnes qui participent à la campagne de financement, pour qu'elles interviennent auprès des instances gouvernementales. Enfin, un argument que l'on pourrait faire valoir concerne l'impact négatif de telles coupures sur la formation de la main-d'œuvre, suggère-t-il.

Le recteur se dit d'accord avec le commentaire de M. Le Borgne sur la nécessité de mobiliser des appuis au sein de la communauté. Plus les gens seront sensibilisés et agiront comme agents multiplicateurs, plus le message de l'Université aura un impact. Il donne en exemple la Faculté de médecine vétérinaire qui, en tant qu'élément clé dans l'écosystème de la région de Saint-Hyacinthe, peut bénéficier de l'appui et d'une mobilisation rapide des gens de cette région. Il constate cependant qu'actuellement l'Université n'a pas cet impact dans la population; celle-ci est plutôt indifférente. Il faut donc commencer maintenant à construire cet appui.

M. François Schiettekatte dit avoir constaté, lors de l'assemblée annuelle du RRUM tenue récemment et après vérification de ses rapports annuels depuis 2009, que le nombre de cadres et professionnels dépassait pour la première fois le nombre de professeurs. Évoquant les mesures qui toucheront les chargés de cours et les professeurs, mentionnées dans les interventions précédentes, il demande quels seront les efforts de l'administration en regard des coupures. Dans ce contexte de compressions, il estime approprié de sauvegarder le plus possible la mission de l'Université, soit l'enseignement et la recherche.

M. Éric Filteau assure qu'il n'y a pas que les facultés qui seront mises à contribution, tous les secteurs le seront, les services également. Il rappelle par ailleurs que les services ont été plus touchés que les facultés lors des compressions qui ont été imposées à la fin des années 2000. Il fait remarquer que les fonctions dites administratives sont étroitement liées aux fonctions d'enseignement et de recherche. Par exemple, l'informatique est devenue un outil de travail incontournable pour les professeurs et les chargés de cours, de sorte que les coupes dans les services de la DGTIC suscitent vivement la critique. Il y a donc un équilibre à préserver quant aux services qui soutiennent la mission. Ceci dit, les services, comme les autres secteurs, seront mis à contribution.

À propos du premier commentaire de M. Schiettekatte, le recteur tient à préciser qu'il n'est pas possible qu'il y ait plus de cadres que de professeurs. M. Schiettekatte l'invite à consulter le rapport annuel du RRUM 2013. Le recteur précise qu'il y a plus de personnel de soutien globalement, ce qui est normal. Il réitère d'autre part qu'il va inviter les étudiants, les syndicats et les cadres à venir échanger au sujet des coupes, tous sont concernés, souligne-t-il.

M. Schiettekatte indique que la réponse de M. Filteau portait sur les services, alors que sa question portait sur les cadres, incluant les cadres académiques.

M. Filteau explique que le groupe auquel référait M. Schiettekatte dans son intervention précédente compte les cadres académiques et administratifs, et les professionnels, ces derniers étant nombreux. Il est donc inexact d'affirmer que les cadres sont plus nombreux que les professeurs. Une ventilation pourra être fournie à cet effet. Il rappelle qu'en comparaison avec les autres universités québécoises, la proportion de cadres est moins élevée à l'UdeM.

M. Schiettekatte mentionne par ailleurs les coupures faites par le gouvernement aux fonds de soutien à la recherche de Nano Québec, notamment, qui soutenaient 50 % de nos infrastructures. Il désire savoir quelles sont les intentions de l'Université à cet égard.

M. Filteau rappelle qu'une analyse doit être faite pour chaque secteur, la recherche, l'enseignement et l'administration, ainsi que des enjeux particuliers à chacun, dans une perspective d'ensemble. Une démarche plus précise sera présentée au mois de novembre. L'objectif de la présente discussion est davantage d'échanger sur l'enjeu que d'identifier les moyens pour atteindre la cible du 49 M\$. Il ajoute qu'aucune décision n'a été prise.

Mme Anne-Marie Boisvert rappelle que les gouvernements précédents, le gouvernement Charest et celui du Parti québécois, avaient reconnu un sous-financement des universités et avaient promis un réinvestissement, alors que le gouvernement actuel impose une coupe sans précédent. Elle observe qu'il faudrait peut-être envisager des représentations à cet égard. En ce qui a trait au commentaire sur la taille de l'administration, Mme Boisvert indique que le coût de l'administration académique de l'Université, soit le rectorat incluant les vice-recteurs et les vice-recteurs adjoints, les doyens et les directeurs de départements, en primes de direction, en salaires et en avantages sociaux s'élève à environ 3,2 M\$. Leur abolition laisserait encore 45 M\$ à couper. Elle avance par ailleurs que l'on peut aussi se questionner sur la nécessité d'avoir des départements de huit professeurs avec directeur de département et directeur administratif ; et réfléchir sur le sens du département et ce qu'on veut en faire, mais à son avis, il faut dépasser ce discours qu'on a qu'à dégraisser l'administration pour résoudre le problème. Elle rappelle que l'UdeM a la moins grosse administration proportionnellement en comparaison avec tout le réseau universitaire au Québec.

Le recteur assure que l'administration va tout de même faire son effort. Il ajoute qu'actuellement, dans ce contexte, il est amené à refuser de nombreuses sollicitations d'organismes caritatifs et autres.

M. Gonzalo Lizzaralde attire l'attention sur le fait que le gouvernement fait également des coupures dans les fonds de recherche. Ainsi, les chercheurs ont appris récemment que les fonds de recherche pour les subventions d'équipe des IRSC subiront une coupure additionnelle de 8 % sur une coupure de 12 % qui a déjà été annoncée, portant la coupure à 20 %. Son second commentaire indique qu'il sera difficile pour le grand public de comprendre qu'à la fois l'Université dénonce les coupures dont elle est l'objet, et s'engage dans le développement d'un nouveau campus sur le site Outremont, un projet d'envergure. À cet égard et en lien avec la campagne de financement, il désire savoir quels sont les fonds qui sont liés directement au nouveau campus, et quel pourcentage des fonds peut servir aux activités créatives qu'on va devoir faire pour améliorer le budget de fonctionnement. En outre, comment la direction envisage-t-elle de présenter ce projet du site Outremont à la population sachant que cette contradiction peut rapidement surgir dans l'imaginaire collectif ?

En ce qui a trait aux fonds de recherche, Mme Geneviève Tanguay, qui déplore le manque de communication à ce sujet de la part du scientifique en chef du Québec, M. Rémi Quirion, avec les vice-rectorats à la recherche des universités québécoises, rapporte la conversation qu'elle a eue ce matin avec lui au sujet des coupures. Celui-ci est toujours en attente d'une décision du Conseil du trésor depuis le printemps dernier à propos des déficits des Fonds de recherche. Comme la fin de l'année approche, pour éviter de présenter des déficits en fin d'année, il a été décidé de faire des coupures dans les fonds de recherche. Elle dit avoir demandé au scientifique en chef qu'il communique à l'avenir avec les établissements universitaires afin qu'ils puissent prévoir des mesures de mitigation.

Au sujet du nouveau campus, le vice-recteur au nouveau campus et au développement, M. Yves Beauchamp, explique que l'objectif de la grande campagne de financement pour le campus Outremont est de 100 M\$ pour l'UdeM et de 35 M\$ pour l'École Polytechnique, puisque cette dernière envisage de

délocaliser ou d'y construire un pavillon pour le génie physique et les sciences des matériaux. À ce jour, la grande campagne, avec Polytechnique et HEC Montréal, a recueilli près de 270 M\$ sur un objectif de 500 M\$. La très grande majorité des fonds est dédiée à des bourses pour les étudiants et à des projets académiques et de recherche. Ces fonds ne peuvent servir pour compenser le manque de financement au niveau du fonctionnement. Par contre, il faut voir le fonds de développement comme un revenu indirect, puisque les bourses permettent de recruter de meilleurs étudiants, notamment aux cycles supérieurs, et que les fonds dédiés aux projets et chaires de recherche permettent de retenir les meilleurs chercheurs et professeurs.

À propos du commentaire de M. Lizzaralde sur le fait que le grand public risque de voir une contradiction entre la dénonciation des coupures et le développement du campus Outremont, le recteur reconnaît que cela représente un défi que d'expliquer aux gens l'usage des fonds, la distinction entre budget de capitalisation et budget de fonctionnement, ainsi que l'importance d'investir dans une infrastructure et un environnement correspondant aux standards requis pour les étudiants et les professeurs.

Le président des délibérations signale que la durée qui avait été fixée pour la période de discussion générale est écoulée, alors que cinq personnes demandent à prendre la parole. Il est proposé de prolonger de 15 minutes la durée de cette période; la proposition de prolongation est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

M. Samir Saul évoque des épisodes de compressions survenus dans le passé, mais constate cependant que la crise actuelle est plus grave. Comme dans le passé, l'institution doit réfléchir sur ce qu'elle va sacrifier, et d'autre part doit dénoncer la situation pour faire savoir que l'on ne peut pas faire la même chose avec moins de ressources. Considérant que le gouvernement est sourd aux besoins des universités et que la société québécoise connaît elle aussi des compressions très sévères qui la rendent moins sensible à nos besoins, il suggère que l'Université s'adresse à la population en expliquant d'une manière systématique et structurée sa situation, et présente un bilan compréhensible pour le grand public de ce qu'il adviendrait de la mise en place de ces compressions pour la société québécoise. Il annonce qu'il va présenter une résolution à la suite du comité plénier pour la formation d'un comité *ad hoc* sur les conséquences pour l'Université de Montréal des compressions, un comité dont l'objectif serait de réunir et de systématiser cette compréhension de la situation et de proposer des stratégies à l'Université sur la manière d'expliquer ces problèmes à la société québécoise.

M. Gérard Boismenu fait part de quelques réflexions à titre de doyen de la Faculté des arts et des sciences. Il observe que la politique qui est mise en place actuellement par le gouvernement est une politique qui se traduit par une attaque frontale contre le système universitaire. Que ce soit par les compressions imposées aux universités, aux organismes subventionnaires, peut-être bientôt pour ce qui concerne les étudiants, il y a un recul en termes de financement public. Il note que la question du sous-financement des universités n'est plus évoquée par le gouvernement. Ce désinvestissement oblige à mettre en place des moyens pour faire face à la situation. Dans ce contexte, tous, professeurs, chargés de cours et étudiants, doivent se saisir de cette situation et bien comprendre que son impact va toucher la collectivité dans chacun de ses éléments. D'autre part, en écho aux propos de Mme Boisvert et de M. Filteau, il considère que l'argument des « trésors cachés » dans l'administration est un peu facile. Il fait état de l'apparition de certains postes de professionnels à la FAS, par exemple les conseillers de formation professionnelle et les coordonnateurs de stages, qui sont directement associés à la prestation d'enseignement ou à l'accompagnement dans la formation, et qui dégagent, en partie, les professeurs de leur contribution sur certains aspects. Le volume des microprogrammes et des DESS notamment fait qu'on a besoin de ces personnes. Autre exemple : la formation en ligne, qui s'appuie sur des professionnels en médiatisation ou en techno pédagogie, notamment. Ces gens ont un statut de professionnel, mais ils sont des contributeurs directs à la préparation des cours en ligne avec les professeurs. Il signale que ces ressources se sont développées parce que l'Université a développé de nouveaux services dans l'enseignement. À propos de la question de la croissance des revenus, M. Boismenu est d'avis que celle-ci ne doit pas se faire par une croissance immodérée des étudiants au moment où l'on essaie de resserrer l'offre de formation et où des pressions très fortes se font sentir quant aux groupes-cours. À son avis, la croissance des revenus est liée au fait d'atteindre les capacités d'accueil déterminées il y a trois ans, soit avant même les compressions budgétaires. Il estime que c'est dans cette perspective que l'on doit viser une croissance du revenu. Enfin, revenant aux coupes dans les charges de cours, il indique que cela fait partie des arbitrages pénibles que l'on doit faire. Ces réflexions l'amènent à observer que l'on est pris dans une situation à gérer l'impossible, et qu'effectivement personne ne peut penser être épargné, cela sans pour autant favoriser la politique du pire.

Le président des délibérations indique qu'il ne recevra que trois autres interventions dans le cadre du comité plénier afin que l'Assemblée en vienne à discuter de la proposition de M. Fallu.

M. Fallu invoque le règlement, il observe que les commentaires débordent de la proposition et demande que les interventions soient ramenées à la proposition. Ce dont convient le président des délibérations.

Mme Frédérique Gardye, qui emprunte une analogie médicale, estime qu'il serait important qu'un diagnostic de la situation soit posé, que soit établi à quelle hauteur l'Université est atteinte, et, le cas échéant, dans quelle mesure et de quelle manière elle devra faire un choix entre ses deux missions fondamentales, soit l'enseignement et la recherche. Elle est d'accord avec M. Saul quant à la nécessité de s'adresser de façon globale et très concrète et pédagogique à l'ensemble de la société en démontrant ce que l'ignorance et une formation de moindre qualité vont lui coûter. Elle espère que les membres de la communauté seront nombreux à s'exprimer dans les médias à ce sujet.

M. Molotchnikoff indique qu'il va appuyer la proposition parce qu'il croit que le recteur a besoin de l'appui de l'Assemblée universitaire dans la mesure où celle-ci représente la communauté. D'autre part, il annonce qu'il proposera, après le comité plénier, de demander à la direction de soumettre à l'Assemblée universitaire, idéalement en novembre, un plan précis pour faire face à l'avenir, sur lequel l'Assemblée pourra se pencher, afin que tout se fasse dans l'ouverture et avec l'appui de la communauté.

M. Filteau confirme qu'un plan sera déposé en novembre.

M. Lalonde présente une proposition au nom des chargés de cours présents à l'Assemblée, dont il donne lecture comme suit : « L'Assemblée universitaire demande à la direction de l'Université de s'opposer aux coupures budgétaires imposées par le gouvernement. Il n'est pas possible de couper dans l'enseignement qui est la mission première de l'Université. Nous refusons des coupes qui réduisent la diversité des cours et des charges de cours, réduisent le nombre d'enseignants et finalement touchent à la qualité des services aux étudiants. L'Assemblée universitaire demande que cette motion soit présentée au Conseil de l'Université pour qu'elle soit adoptée et mise en application ».

Le président des délibérations avise que l'Assemblée devra disposer de quatre propositions — celles de M. Fallu, de M. Saul, de M. Molotchnikoff, les considérations établies par l'association étudiante, et enfin celle de M. Lalonde. Il s'adresse au proposeur, M. Fallu, pour lui demander s'il considère que certains des éléments soumis peuvent être intégrés à sa proposition ou proposés.

M. Fallu convient que les propositions comportent certains éléments communs et se dit ouvert à accepter des amendements à l'amiable, en suggérant de partir de sa proposition.

La proposition soumise par les étudiants ayant été annoncée en début de séance et étant de nature générale, le président des délibérations suggère à l'Assemblée de discuter de l'intégration de cette proposition à la première pour adopter un énoncé général, puis de traiter ensuite de la proposition relative à la création d'un comité et de celle sur la demande d'un plan.

M. Fournier Gosselin se dit d'accord avec la possibilité d'intégrer les deux propositions en une seule, il observe que la proposition de la FAÉCUM comprend quatre axes bien définis et il lui semble plus simple d'intégrer les aspects de la proposition de M. Fallu dans celle présentée par la FAÉCUM.

M. Éric Filteau considère que la proposition de la FAÉCUM est bien définie et relativement complète. Il manque à son avis le mandat spécifique au recteur, mentionné dans la proposition de M. Fallu. Cependant il considère qu'il serait inapproprié que le mandat réfère à des organismes externes à l'UdeM et aux positions qu'ils prônent.

M. Fallu accepte d'intégrer à sa proposition les principes généraux soumis par la FAÉCUM, à la suite des attendus, et aussi de biffer une partie de la dernière ligne de sa proposition qui se lit : « [...] en s'inspirant notamment des solutions mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics et publiées le 16 septembre dernier. »

M. Boismenu se dit d'accord avec les modifications proposées et notamment le retrait de la dernière phrase estimant que de référer à un groupe externe n'est pas indiqué. Il ajoute que d'inviter le

gouvernement à lui-même trouver de nouvelles sources de revenus n'est pas indiqué non plus et suggère le retrait de ce passage.

M. Lalonde indique qu'il manque à la proposition un des éléments de la proposition soumise par les chargés de cours à savoir le passage portant sur le refus « des coupes qui réduisent la diversité des cours et des charges de cours, réduisent le nombre d'enseignants et finalement touchent à la qualité des services aux étudiants ».

Plusieurs suggestions sont faites pour intégrer cette considération à la proposition. Après échange, il est reconnu que le deuxième point de la déclaration de principe, intégré dans la proposition, couvre implicitement cette considération.

Sans se prononcer au nom des autres chargés de cours, M. Lalonde dit pour sa part ne pas avoir d'objection.

Mme Ekaterina Piskunova dit ne pas être d'accord. Elle fait remarquer que la proposition des étudiants dénonce les coupures alors que celle des chargés de cours demande à la direction de l'Université de s'opposer aux coupures, ce qui est différent.

Le président des délibérations observe qu'à partir du moment où l'Assemblée adopte la proposition, il lui apparaît que c'est toute la communauté qui se trouve à dénoncer les coupures. Il demande si l'Assemblée consent à remplacer « dénonce » par « s'oppose », si les étudiants sont d'accord. Aucune objection n'est soulevée.

M. Filteau fait remarquer que c'est le gouvernement qui décide de toute façon du montant qu'il va octroyer ou de toutes mesures en regard de l'octroi des fonds, que l'on s'oppose ou non. Donc une opposition n'aura aucun effet sur la décision du gouvernement en regard des fonds.

Le président des délibérations observe que, selon sa compréhension, le terme veut exprimer une position politique, sur le mode de la dénonciation, et, dans cet esprit le terme lui paraît pertinent. Il consulte le proposeur, M. Fallu, les étudiants et M. Lalonde, lesquels consentent à la modification demandée par Mme Piskunova, à l'effet d'inscrire « s'oppose » en remplacement du mot « dénonce ». L'Assemblée accepte cette modification.

Le président vérifie ensuite que la proposition satisfait M. Lalonde et intègre ses considérations qui étaient un peu plus détaillées.

M. Lalonde précise que la proposition qu'il a présentée ne demandait pas seulement à la direction et à l'Assemblée de s'opposer, mais à toute la communauté de le faire.

Le président des délibérations observe que la proposition principale mentionne que la communauté universitaire s'oppose, ce qui rejoint l'esprit de la proposition des chargés de cours.

M. Lalonde se rallie à la proposition ainsi formulée.

Le président des délibérations observe qu'un consensus semble se dégager relativement à la proposition principale et aux amendements proposés et rappelle que l'Assemblée a également à se prononcer en regard de deux autres propositions présentées, soit celle de M. Saul et celle de M. Molotchnikoff.

M. Fallu invoque le règlement, il demande que l'Assemblée dispose de la première proposition avant de considérer les deux autres propositions. Le président des délibérations se dit d'accord.

M. François Schiettekatte propose un amendement pour remettre la dernière phrase du dernier paragraphe qui a été biffée antérieurement, qui se lit : « [...] et inviter le gouvernement à lui-même trouver de nouvelles sources de revenus en s'inspirant notamment des solutions mises de l'avant par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics et publiées le 16 septembre dernier ». Il estime que la position aurait plus de portée si cette phrase était incluse dans la proposition. La proposition est appuyée.

Consulté par le président des délibérations, M. Schiettekatte indique qu'il ne s'opposerait cependant pas à l'adoption de la proposition en l'absence de cette phrase.

En réponse à M. Schiettekatte, le recteur rappelle qu'il a déjà indiqué vouloir également développer du côté des revenus, cependant il craint que cette mention dans un message au gouvernement ouvre sur une discussion sur les droits de scolarité, qui risquerait de diviser la communauté universitaire. Il estime qu'il importe, à ce stade-ci, de rester cohésif.

M. Schiettekatte qui dit constater que sa proposition ne suscite pas de nombreux appuis accepte de retirer sa proposition d'amendement.

Mme Louise Béliveau indique qu'elle ne s'opposera pas à la proposition, mais souhaite proposer deux amendements. Le premier porte sur l'affirmation, dans le premier attendu, que le gouvernement reconnaît le sous-financement des universités. Elle se dit en désaccord avec cette affirmation. Le gouvernement a déjà reconnu le sous-financement dans le passé, mais actuellement, à son avis, il ne reconnaît pas cette réalité. L'Assemblée consent à remplacer « reconnaît » par « a déjà reconnu ». Le second amendement porte sur les coupes dans les fonds de recherche et l'impact supplémentaire sur les universités. La recherche étant une des missions fondamentales de l'Université, elle suggère qu'il y ait un attendu sur les coupes dans la recherche et leur effet multiplicateur sur les compressions.

Plusieurs suggestions sont explorées par l'Assemblée pour inclure un amendement qui exprimerait la considération en regard des coupures dans les Fonds de recherche.

Mme Geneviève Tanguay fait remarquer qu'il y a eu des coupures dans plusieurs organismes de recherche et d'innovation, mais que les Fonds de recherche comme tels, officiellement, n'ont pas encore été coupés.

Après échange, l'Assemblée convient d'ajouter un attendu au troisième paragraphe qui se lirait : « Attendu les multiples coupes récentes touchant le financement de la recherche et de l'innovation ».

M. Kantorowski observe que le recteur a déjà déclaré qu'il ne souhaitait pas que les coupures soient appliquées et, en conséquence, la nouveauté introduite aujourd'hui par la proposition est que c'est toute la communauté qui affirme, de manière unanime, son opposition. Il propose de reformuler le mandat du recteur comme suit : « [...] l'Assemblée universitaire mandate le recteur pour transmettre l'opposition unanime de la communauté universitaire face aux coupes [...] ».

Le recteur se dit d'accord, convenant que c'est effectivement la différence entre ce qui a été fait jusqu'ici et l'étape que l'on franchit ensemble.

Aucune objection n'étant présentée, la modification proposée est intégrée à la proposition.

Allant dans le même sens que M. Saul, quant à la nécessité d'avoir un message qui s'adresse à la population sur les coupures et sur l'importance pour la société d'avoir un enseignement supérieur de qualité, M. Philippe Gauthier suggère d'ajouter un attendu qui pourrait se formuler comme suit : « Attendu que la majorité de la population aspire à voir ses enfants accéder à un enseignement supérieur de qualité ».

Le président des délibérations observe qu'il est plus difficile de répondre pour les autres que pour nous-mêmes. Il rappelle d'autre part que la proposition de M. Saul prévoit la constitution d'un comité pour développer un argumentaire autour de cette question, entre autres. L'Assemblée sera appelée à se prononcer spécifiquement sur cet aspect.

M. Gauthier convient que cette considération pourra être discutée à cette étape ultérieure.

Étant donné que les attendus sont souvent mis à l'écart d'une proposition, M. Fournier Gosselin estime important que l'attendu qui touche au financement de la recherche et de l'innovation fasse partie intégrante de la proposition; il propose qu'il soit ajouté dans la déclaration de principes.

Quelques suggestions de formulations émanent de l'Assemblée pour insérer cet attendu dans la proposition.

Le recteur observe que le mot « coupure » est à bannir, il suggère d'utiliser le terme « coupe ».

En réponse au commentaire de M. Fournier Gosselin, le secrétaire général suggère d'indiquer dans la proposition que les attendus en font partie intégrante. L'Assemblée consent.

M. Fallu demande que soit précisé qu'il est convenu que le mandat du recteur sera bien de transmettre l'opposition unanime de l'Assemblée au gouvernement, comme indiqué dans sa proposition initiale. Cela est confirmé par l'Assemblée.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition amendée. Personne ne s'y opposant, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire adopte la proposition suivante :

ATTENDU que le gouvernement a déjà reconnu l'existence du sous-financement des universités et l'impact des compressions et recommande aux universités de rechercher des nouvelles sources de revenus ;

ATTENDU que l'UdeM a fait l'objet de nombreuses coupes substantielles au cours des années précédentes et qu'elle estime ne pas pouvoir en faire davantage sans compromettre les missions fondamentales de l'institution ;

ATTENDU les multiples coupes récentes touchant le financement de la recherche et de l'innovation;

ATTENDU que dans une société du Savoir, l'Université constitue un investissement et un moteur de l'économie ;

Compressions dans les universités

Depuis l'annonce des coupes de 172 millions de dollars dans le réseau universitaire québécois, une réflexion nécessaire s'est amorcée au sein des composantes de la communauté universitaire sur les moyens qui devront être mis en place afin d'absorber les compressions au sein de l'Université.

Toutefois, avant de faire des compressions, il est essentiel de dénoncer ces restrictions budgétaires sans précédent dans l'enseignement supérieur. L'impact des universités dans la société est indéniable, surtout dans un contexte d'économie du savoir et d'ouverture sur le monde. Ces compressions auront un impact dans la capacité de l'Université de Montréal à remplir ses missions fondamentales que sont la création, l'avancée et le partage des connaissances.

Nous assistons présentement à un retrait du financement gouvernemental avec la réduction de l'étalon de financement qui aura des impacts, non seulement sur l'année en cours, mais également sur les années futures.

C'est notamment la qualité de la formation et le soutien aux étudiants qui est en jeu. Il est primordial pour la communauté universitaire que le financement des universités soit suffisant pour offrir une formation de qualité ainsi que pour continuer de faire progresser le savoir.

Proposition de déclaration de principes

La communauté de l'Université de Montréal s'oppose aux compressions budgétaires de 172 millions de dollars du gouvernement québécois dans le milieu universitaire.

La communauté de l'Université de Montréal s'entend sur le fait que la nature récurrente des compressions budgétaires nuira à la réalisation des missions de l'Université soit l'enseignement, la recherche et l'offre de services à la communauté.

La communauté de l'Université de Montréal dénonce la rapidité du gouvernement à couper dans l'enseignement supérieur, sans attendre le dépôt du rapport du chantier concernant la politique de financement.

La communauté de l'Université de Montréal dénonce l'entrée effective des coupes en milieu de l'exercice financier des universités, ne permettant pas une réflexion approfondie sur les finances de l'Université.

Il est proposé que l'Assemblée universitaire mandate le recteur de transmettre, au gouvernement, l'opposition unanime de l'Assemblée universitaire face aux coupes supplémentaires à l'UdeM.

Les attendus sont partie intégrante de la résolution.

Le président rappelle que l'Assemblée doit disposer des deux autres propositions présentées précédemment. Soit celle de M. Saul sur la constitution d'un comité chargé de développer un argumentaire destiné à la population ; et la proposition de M. Molotchnikoff, demandant que soit soumis à l'Assemblée universitaire un plan de redressement.

En ce qui concerne la proposition de M. Molotchnikoff, le recteur indique qu'il est prévu de déposer un document à ce sujet à la séance de l'Assemblée de novembre. Il aura rencontré d'ici là les représentants des syndicats, des étudiants et des cadres. D'autre part, il signale que le Conseil de l'Université n'a pas adopté de budget modifié, et se dit à l'aise avec cette situation. Il préfère agir avec prudence et éviter que soient prises des décisions qui par la suite pourraient être superflues.

M. Molotchnikoff demande que ces documents soient fournis aux membres de l'Assemblée deux à trois jours avant la séance, selon ce que prévoit le règlement de régie interne.

En ce qui concerne la proposition de M. Saul, estimant qu'un travail de fond est nécessaire, le recteur lui propose de l'inviter à une rencontre de travail pour développer une proposition qui sera déposée à la prochaine séance. M. Saul accepte cette proposition, ce qui met fin à ce point de l'ordre du jour.

AU-0561-9

PROCHAINE SÉANCE

AU-0561-9

La prochaine séance sera une séance extraordinaire, consacrée à la déclaration annuelle du recteur, qui aura lieu le lundi 10 novembre 2014, à 13 heures, elle sera suivie d'une séance régulière à 14 h.

AU-0561-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0561-10

Sur résolution, la séance est levée à 17 h.

Adopté tel que modifié le 10 novembre 2014 – Délibération AU-0563-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot